



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
AVIS PUBLIC
ADOPTION DE RÈGLEMENT

AVIS D'ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N^o RM-330-5

La municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge a adopté lors de la séance ordinaire de son conseil, tenue lundi le quatrième jour du mois de novembre deux mille dix-neuf, le projet de règlement suivant :

Projet de règlement numéro RM-330-5 concernant la circulation et le stationnement

Le projet de règlements est maintenant déposé au bureau municipal, 692, Rang de l'Église Nord, Saint-Ignace-de-Stanbridge, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau et en obtenir une copie moyennant les frais prévus à cet effet.

Le règlement sera officiellement adopté à la séance ordinaire du 4 octobre 2022.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE VINGTIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Sophie Bélair Hamel
Directrice générale / Greffière-trésorière

